



Philippe Brancot

Cross Usep, Paris, novembre 2007.

Sport, laïcité, diversité

En avril dernier, l'UMP organisait un débat interne sur la laïcité non dénué d'arrière-pensées, tant l'islam semblait en être la cible. Et, début mai, l'affaire des quotas éclaboussait la Fédération française de football, soupçonnée de vouloir introduire une discrimination raciale dans ses sélections de jeunes. À la lumière de cette double actualité, nous avons voulu nous interroger sur ce qui fonde la dimension laïque du sport Ufolep, ainsi que sur la notion de diversité.

QU'EST-CE QUI FONDE LE SPORT UFOLEP ?

Humanisme sportif, humanisme laïque

Le secteur sportif de la Ligue de l'enseignement réinterroge régulièrement son identité laïque. Rappel historique et témoignages.

En quoi l'Ufolep, qui constitue avec l'Usep le secteur sportif de la Ligue de l'enseignement, défend-elle une conception laïque du sport ?

Le questionnement de cette identité n'est pas neuf et s'était traduit en 2005, centenaire de la loi de séparation de l'Église et de l'État, par l'organisation d'un colloque sur le thème « Sport, religions et laïcité ». Plus récemment, en écho à certaines tentatives de récupération de l'idéal de laïcité, l'Ufolep et l'Usep ont l'une et l'autre inscrit un temps de réflexion sur le sujet lors de leur congrès. Des débats qui peuvent être résumés par la question suivante : comment l'esprit sportif et l'esprit laïque se rencontrent-ils, se complètent-ils aujourd'hui ?

Le goût de l'effort gratuit, la compétition associée au respect de l'adversaire, la volonté de réalisation de l'homme complet (1), l'indi-

viduel par le collectif, le mental par le physique sont autant de valeurs et de finalités qui représentent probablement le meilleur de l'esprit sportif et que la laïcité revendique elle aussi. On relèvera à cet égard que l'humanisme fondamental, la liberté de penser fondatrice de toutes les libertés, le refus des dogmes, trouvent leur source dans cette Grèce antique qui a inventé les Jeux olympiques...

DES ATHLÈTES DE LA RÉPUBLIQUE AU SPORT POUR TOUS

Les tenants de l'humanisme sportif, de l'humanisme laïque, sont mis au défi de plusieurs façons. Rival historique en France, le catholicisme a développé des conceptions et des organisations sportives de grande envergure. En quoi différentes des nôtres ? En quoi sont-elles semblables ? Le sport lui-même ne génère-t-il pas une sorte de religiosité ? Enfin, le phénomène, aujourd'hui

mondial, de la réduction du sport à la marchandise et au spectacle n'est-il pas la négation même de l'esprit sportif comme de l'esprit laïque ?

Un célèbre proverbe africain conseille : « Si tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens ». Pour un mouvement comme le nôtre, l'histoire est une composante essentielle. D'abord parce qu'elle est longue, ensuite parce qu'elle est pleine de sens.

Créée en 1866, la Ligue de l'enseignement promeut rapidement des sociétés de gymnastique aussi importantes pour elle que les bibliothèques municipales. Elle met ainsi en œuvre la prescription antique de Juvénal, « Un esprit sain dans un corps sain ». La Ligue joue un rôle important dans la fabrication de ce que l'historien Pierre Arnaud appellera « les athlètes de la République ». Elle milite pour la pratique de l'éducation physique à l'école, où les « bataillons scolaires » (selon la loi due à Jules Ferry) suivent une sorte de préparation militaire. Le souvenir de la Révolution française et la préparation de la revanche contre l'Allemagne sont prédominants. L'action de la Ligue s'inscrit dans le cadre d'un patriotisme républicain résolu, exprimé dans sa devise de l'époque « Pour la patrie, par le livre et par l'épée ».

Cette conception évoluera progressivement. D'une part grâce à l'œuvre des instituteurs, qui prennent en main l'éducation physique. D'autre part, la Ligue fédère les Amicales des anciens élèves des écoles publiques, les « petites A ». Celles-ci ont souvent une activité sportive. Tout en restant patriotes, au sens progressiste du terme, les militants de la Ligue abandonnent le militarisme dans l'instruction.

En 1928, le congrès de Lille voit la naissance de l'Ufolep, chargée d'organiser les activités sportives au sein de la Ligue. Sa commission

« ÊTRE LAÏQUE »

« Être laïque, c'est penser librement et vouloir que tous les hommes pensent librement ; c'est réclamer pour tout être humain le droit d'exprimer ce qu'il pense ; c'est respecter toutes les convictions sincères, faire effort pour comprendre toutes les idées, vouloir des discussions loyales dans lesquelles n'interviennent ni la force, ni l'argent ; respecter les vérités démontrées par la science, chercher à les connaître, à les répandre ; exiger pour tous un même droit à l'instruction ; aimer les siens, ses compagnons de travail, sa patrie, l'humanité ; envelopper dans une fraternité sans barrière tous les êtres humains qui pensent et travaillent ; vouloir entre les peuples et au sein de chaque peuple la paix fondée sur la justice ; ne jamais séparer son bonheur du bonheur commun et se dévouer avec enthousiasme au progrès du genre humain ».

Motion finale des États généraux de la France laïque, 1948. ●



En Jeu



Tournoi de futsal féminin, Toulon.

scolaire est à l'origine de l'Usep, créée en 1939 et devenue autonome en 2004.

La Ligue de l'enseignement, l'Ufolep et l'Usep forment ensemble un mouvement laïque. Longtemps déclinée dans le champ des activités physiques par le slogan «une autre idée du sport», cette identité est clairement affirmée. Jean-Michel Ducomte, président de la Ligue, souligne que son «identité est d'abord le produit d'une construction, dans une proximité assumée avec la tradition républicaine, constituée d'héritages, de combats revendiqués comme autant d'étapes dans la réalisation d'un projet d'éducation populaire qui a justifié sa fondation et éclairé son développement. C'est une identité en actes, relayée par une capacité militante. Il s'agit aussi d'une identité en débat, constamment réinterrogée sous l'éclairage des nécessités du moment» (2).

Mouvement laïque, mouvement sportif, mouvement d'éducation populaire : comment cela se manifeste-t-il aujourd'hui ? Comment les idéaux et les principes laïques se concrétisent-ils à l'Ufolep et à l'Usep ? Par une appropriation de l'éducation physique et du sport comme dimension indispensable à l'équilibre personnel et collectif.

Cette conception et ces pratiques sont aussi éloignées des visées militaristes originelles que de la débauche mercantile et spectaculaire d'aujourd'hui. Elles s'inscrivent dans les trois axes énoncés en 1998 lors de notre congrès de Nancy : favoriser l'accès à l'éducation et à la culture, ren-

forcer l'engagement civique, et développer sur tous les territoires les liens et l'esprit de solidarité en actes. Nous avons ainsi l'ambition, qui n'est pas mince, de «contribuer à la formation de citoyennes et de citoyens sportifs et solidaires, en capacité d'agir dans la société d'aujourd'hui».

ESPRIT CRITIQUE, ESPRIT LAÏQUE

En 1996, la ville d'Atlanta (États-Unis), est préférée à Athènes pour organiser les Jeux olympiques. La ministre grecque de la culture, Mélina Mercouri, déclare alors que «le dollar a vaincu le Parthénon» pour dénoncer la prédominance du libéralisme marchand sur le sport mondialisé. Dès l'origine, la Ligue a elle-même intégré la critique du système sportif en tant que tel. On en retrouve la chronique tout au long des numéros d'*En jeu* : règne de l'argent, dopage, culte de la performance pour elle-même, réduction au spectacle, aliénation des supporters, sexisme, racisme, violences... Nous n'avons pas attendu les analyses implacables du sociologue Jean-Marie Brohm. Et nous ne suivons pas pour autant les conclusions radicales, antisportives, de notre escrimeur trotskyste. Tout en étant conscient de l'ambivalence du sport, nous prétendons en faire un moyen, et même un moyen indispensable, pour la réalisation de l'individu et du collectif. Telle est notre vocation de mouvement d'éducation populaire. L'Ufolep fait partie des fédérations «affinitaires», c'est-à-dire se référant à une identité spécifique, religieuse ou philosophique, l'humanisme laïque

en l'occurrence. Elle cohabite avec le sport catholique (la Fédération sportive et culturelle de France) et le sport ouvrier (la Fédération sportive et gymnique du travail), en particulier au sein du collège des affinitaires du Comité national olympique (3). Basculément historique vertigineux, des fédérations longtemps rivales se retrouvent ensemble pour défendre des valeurs communes de joie de l'effort, de gratuité, de plaisir partagé, de convivialité... Il serait tout aussi ridicule de nier ce fait majeur – et positif – que de nier la persistance des enracinements philosophiques ou religieux respectifs, même s'ils sont vécus de façon moins prégnante qu'autrefois. Notons qu'il existe une fédération sportive internationale juive, nommée «Maccabi», ainsi qu'une Fédération sportive pour la solidarité islamique, ni plus ni moins légitimes que les autres.

L'Usep met en œuvre de la même façon les valeurs laïques. Cet engagement est conforté par le partenariat avec l'Éducation nationale, l'école de la République, qui met au cœur de son action le respect impératif de la liberté de conscience de chaque enfant. Il s'agit de l'aider à se construire de façon autonome et à acquérir une responsabilité personnelle dans son apprentissage sportif et citoyen. L'effort individuel est relié à l'effort collectif. Il s'agit d'une découverte de soi-même et des autres, de soi-même par les autres, grâce aux sports. C'est ce que rappelait Philippe Leterme, président de l'Usep de Loire-Atlantique, lors du débat

organisé par l'Usep durant sa dernière assemblée générale : « *En quoi l'Usep, au sein de la Ligue de l'enseignement, fait-elle vivre la laïcité, une laïcité qui n'est pas neutralité ? Il suffit de se référer au Code de l'éducation, qui nous invite à former "des citoyens libres et égaux". La rencontre Usep fait vivre la laïcité à travers la mixité sous toutes ses formes, en faisant jouer ensemble filles et garçons, et en brassant les enfants des quartiers populaires, du centre-ville et des écoles rurales.* » Cette vision rejoint l'engagement pour le sport pour tous affiché par André Allopié, président de l'Ufolep-Usep de 1988 à 1992 : « *Oui, le sport pour tous doit essayer de faire vivre ensemble les générations avec, certes, les difficultés que cela implique, mais aussi avec l'enrichissement que cela apporte. Il faut encourager au maximum la pratique féminine et se souvenir que le sport pour tous ne se limite pas à un niveau technique. L'initiation sportive entre également de plein droit dans le cadre général du sport pour tous, qu'elle prépare à une activité compétitive ou non. Mais il est évident que notre effort doit porter vers les activités offertes à tous ceux qui ne peuvent ou*

ne veulent pas être des athlètes de compétition ». On relèvera que ces deux témoignages font référence à l'engagement de l'Ufolep et de l'Usep, chacune à sa façon, dans la promotion du sport au féminin dans un milieu sportif qui reste encore très machiste. Pour l'Ufolep, qui compte plus de 44% de licenciées féminines, cela se traduit par l'incitation à faire du sport, dans tous les types de disciplines, et à assumer des responsabilités dans les instances dirigeantes de la fédération. L'Usep, investie principalement dans le temps scolaire, touche autant de filles que de garçons et a beaucoup travaillé sur la mixité, étudiant notamment le rôle des stéréotypes et la façon de les utiliser en les rendant non stigmatisants.

FAIRE SOCIÉTÉ

Cet humanisme sportif laïque, porté par l'Ufolep, l'Usep et la Ligue de l'enseignement, se réalise donc dans cette « autre idée du sport », devenue depuis pour l'Ufolep « Tous les sports autrement ». Pleinement cohérente avec le manifeste « Faire société ! » adopté lors du congrès de la Ligue à

Toulouse en juin 2010, cette conception fait de l'être humain une fin et non un moyen. Tout est là. C'est toute la valeur, la vitalité, l'authenticité du sport. En proposant plus de cent disciplines et activités physiques différentes dans cet état d'esprit, nous retrouvons les fondamentaux des jeux, si bien analysés par Pierre Parlebas, tels qu'ils furent pratiqués tout au long de l'histoire des peuples. Plus encore, cette autre idée du sport contient en germe une autre politique du sport. Elle s'est notamment affirmée en 1936 et dans les années 1980. Tout comme il a eu un début, le libéralisme marchand aura une fin. Sans prétendre incarner un modèle alternatif absolu, nous illustrons chaque jour, avec des millions d'amateurs, une autre voie possible. ●

**CHARLES CONTE, CHARGÉ DE MISSION LAÏCITÉ
À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
cconte@laligue.org**

- (1) Entendons aussi dans la réalisation de cet « homme complet » la recherche de la santé et du bien-être ou l'aspiration au loisir.
(2) Qu'est-ce que la Ligue de l'enseignement ? L'Archipel, 228 p., 2006.
(3) Voir En jeu n°375, janvier 2004 : « Affinitaires, pourquoi faire ? ».

LE SPORT EST-IL UNE RELIGION ?

Le sport est-il lui-même une religion ? C'est la question à laquelle le sociologue Paul Yonnet* avait été invité à répondre lors du colloque « Sport, religions et laïcité » d'octobre 2005.

« [Au cours des Jeux olympiques de l'Antiquité, le sport était pratiqué] dans des sociétés dont on pourrait dire qu'elles habitent la religion et que la religion les habite, dans des sociétés où la religion est au fondement de la cité... Le sport, aujourd'hui, produit du sacré hors de la religion, sans religion, produit de la religion sans religion, en rappelant de façon presque compulsive aux individus la transcendance de collectifs qui les fondent et

sans lesquels ils n'existeraient justement pas, individuellement. Le sport rassemble les sociétés dans des moments à la fois uniques et répétés, alors que les individus qui les composent vivent dans la crainte que l'individualisme ne les sépare et la planétarisation ne les uniformise : le sport est l'un de ces phénomènes collectifs qui confortent les individus dans l'assurance que le développement des personnalités individuelles ne supprime pas l'existence de la vie collective et que l'universalisation ne dissout pas la faculté de maintenir des traditions et de construire des identités ». ●

*Auteur de *Huit leçons sur le sport* (Gallimard, 2004) et de *Une main en trop* (de Fallois, 2010).

Entre rituel et prosélytisme

Que penser des signes de croix des footballeurs avant un match ou des foulards portés par certaines athlètes musulmanes ?

On ne compte plus les manifestations de religiosité sur les stades. De nombreux joueurs font le signe de croix avant le match, d'autres esquissent une prière ; des footballeurs latino-américains vont jusqu'à former des cercles pieux, main dans la main, et des joueurs égyptiens jusqu'à se prosterner, notamment

lors de la dernière Coupe d'Afrique des nations, afin de contrer des sorts attribués aux sorciers noirs ! Des maillots cachent des chapelets ou des T-shirts proclamant « I belong to Jesus » (J'appartiens à Jésus), comme celui arboré par le brésilien Kaka aussitôt après avoir marqué ou remporté un match. On a entendu des supporters d'Arsenal chanter des cantiques à la gloire de leur équipe (il existe aussi des versions aux paroles beaucoup plus osées), et il est impossible d'évaluer la quantité de

cierges brûlés en pays catholiques... Ces manifestations sont pour la plupart naïves, tentant de concilier tel ou tel dieu en faveur de telle ou telle équipe. D'autres ont un caractère politique direct ou indirect,



Franck Ribéry, prière d'avant-match.



comme celles mises en scène par les évangélistes protestants ou le port du voile imposé par l'Iran à ses athlètes féminines (1). Quant au recordman du monde du triple saut Jonathan Edwards, sa foi lui interdisait de participer à un concours organisé le dimanche, quand bien même il se serait agi d'un championnat du monde ou d'une finale olympique...

Il appartient aux organisateurs de faire la part des choses. Les rituels, religieux ou païens, accompagnent les activités ludiques et sportives depuis la nuit des temps. Difficile de réprimer un joueur qui lève les bras... au ciel. Ces rituels font partie de la culture sportive. D'autre part, il faut distinguer les rencontres internationales, où l'on doit respecter les usages des autres nations, et les rencontres en France. Sepp Blatter, le président de la Fifa, a fait insérer dans le règlement régissant le football international un article qui stipule : «Les joueurs ne sont pas autorisés à porter sous leur maillot des vêtements affichant des slogans ou de la publicité. L'équipement de base obligatoire ne doit présenter aucune inscription politique, religieuse ou personnelle». Ce qui ne manque pas de sel quand on voit le déferlement publicitaire autour du football...

En France, nous vivons dans un pays laïque, mais non antireligieux. En l'état actuel des choses, le plus efficace, et le plus raisonnable, est de faire confiance aux organisateurs pour qu'ils incitent à une discrétion propice au bien de tous. Il faut préférer le vestiaire à la pelouse pour ce genre d'exercice. Les clubs de natation féminins existent depuis longtemps, et réservent des piscines municipales à des horaires spécifiques. C'est dans ce cadre qu'il faut régler les nouvelles demandes, en prohibant tout prosélytisme. Dans ces mêmes piscines, la baignade suppose le port de vêtements spécifiques, du maillot de bain à la combinaison, en prohibant les bermudas et autres tenues de ville. Un club municipal ou associatif laïque peut nourrir tous ses joueurs en respectant les règles diététiques, sans pour autant intégrer les interdits religieux casher ou hallal (2). Enfin, rien n'interdit à une fédération sportive de se réclamer d'une religion ou d'une philosophie. C'est même le propre des fédérations affinitaires. ● C.C.

(1) Un bras de fer a notamment opposé la Fifa à l'Iran au sujet du foulard dont Téhéran exigeait qu'il soit porté par les joueuses de l'équipe féminine qualifiée pour les Jeux olympiques de la jeunesse de Singapour d'août 2010. Après avoir radié l'équipe iranienne puis proposé le port de casquettes, la Fifa a finalement blanchi l'Iran de l'accusation de prosélytisme religieux «du seul fait que [ce] foulard soit un peu moins envahissant et

POUR ALLER PLUS LOIN

Dictionnaire culturel du sport, sous la direction de Michaël Attali et Jean Saint-Martin, Armand Colin, 2010.

Le sport : petit abécédaire philosophique, Isabelle Queval, Larousse, coll. *Philosopher*, 2009.

Jeux, sports et sociétés, Pierre Parlebas, Insep, 1998.

Dieu et Marianne, philosophie de la laïcité, Henri Pena-Ruiz, PUF, 1999.

Laïcités sans frontières, Jean Baubérot et Micheline Milot, Seuil, 2011.

Le sport, ses dieux et ses démons, Denis Müller, Labor et Fides, 2008.

Les principales interventions prononcées lors du colloque «Sport, religions et laïcité» d'octobre 2005 sont en ligne sur le site laïcité de la Ligue de l'enseignement www.laicite-laligue.org

ne couvre pas le cou des joueuses», avait protesté la Ligue du droit international des femmes (LiDIF), qui ajoutait, dans une lettre adressée à Sepp Blatter : «Est-ce que cela l'empêche pour autant d'être un affichage religieux ostensible, ainsi qu'un signe de ségrégation et de soumission des femmes?».

(2) *Les Idées en mouvement* n° 185, janvier 2011 : «Quand les religions s'invitent à table».

HIJAB ET HAUT NIVEAU EN FRANCE

Comment concilier port du foulard et sport de haut niveau? C'était le sujet d'une enquête de *L'Équipe-Magazine* qui s'est finalement limitée à un portrait de deux jeunes boxeuses de Clichy-la-Garenne* : Inès et Anissa, 15 et 17 ans à l'époque. «Les deux sœurs Zaoui portent le hijab, une rareté dans le paysage français



Le voile ou la boxe, faut-il choisir?

du sport de haut niveau» expliquait la journaliste Géraldine Catalano. La boxe amateur impose le port du casque et prohibe celui du voile en compétition, mais à l'entraînement chacun est libre de sa tenue : «La première fois que j'ai boxé avec le hijab, j'ai eu chaud au point de ressentir des maux de tête. Aujourd'hui, je n'y pense plus» confiait alors la jeune Anissa, championne de France de savate-boxe française chez les cadettes en 2009. «Nées en France de parents français d'origine algérienne, Inès et Anissa n'ont pas droit à la piscine, aux robes courtes et aux shorts. Elle ne peuvent pas non plus épiler leurs sourcils, maquiller leurs ongles de rouge, embrasser ou échanger une poignée de main avec un homme étranger au cercle familial rapproché», précisait l'article. Un dernier interdit que leur entraîneur, Éric Bazeille, avait

avoir du mal à comprendre. «La première fois que je les ai vues à l'entraînement, j'avoue que cela m'a beaucoup interpellé, expliquait Myriam Chomaz, une autre championne fréquentant la même salle. Je suis athée et très soucieuse du respect de la femme et de son indépendance. Mais je crois que le brassage est excellent pour

tout le monde. (...) Je préfère voir les jeunes filles voilées boxer plutôt que rester chez elles.» L'article s'achevait toutefois sur un constat amer : Anissa était à deux doigts d'arrêter la boxe parce que son fiancé, pourtant boxeur lui aussi, voyait d'un mauvais œil cette passion. Et la journaliste rapportait qu'Inès, toute vice-championne de France qu'elle était reconnaissait aussi que «si son futur compagnon exige d'elle qu'elle raccroche les gants, alors elle se pliera à sa décision.» ● P.H.B.

* *L'Équipe-Magazine* n° 1457, 19 juin 2010. La journaliste cite également deux sportives ayant refusé de témoigner : «La sprinteuse Myriam Soumaré, championne de France du 100 m en 2009, qui porte le hijab dans la vie civile mais jamais sur les pistes, [et] Meriam Ben Abdelwahab, ancien milieu de terrain du PSG, renvoyée au vestiaire lors d'une rencontre [lors de la saison 2009-2010] pour avoir refusé d'ôter son voile, comme le lui enjoignait l'arbitre.»

Le communautarisme, faux problème ?

Associations et comités Ufolep peuvent se trouver confrontés au problème du communautarisme. Mais celui-ci reste marginal.

Parfois suscité par des réalités locales montées en épingle, le spectre du communautarisme dans le sport est régulièrement évoqué dans les médias. Tout comme le débat sur la laïcité récemment ravivé par l'UMP et le Front national n'est pas dénué d'arrière-pensées, l'usage du mot « communautarisme » vise alors des pratiques principalement attribuées à un public d'origine africaine ou nord-africaine et de confession musulmane. Et contribue à renforcer stéréotypes et préjugés. Les revendications « communautaires » existent, mais il convient de distinguer celles-ci des démarches « communautaristes ». Pour trouver le juste équilibre, on peut conseiller de se montrer à l'écoute de ces revendications, sans bien sûr qu'elles ne s'imposent aux autres mais aussi sans que ceux qui les émettent ne se retrouvent exclus ou stigmatisés. Le site internet « La laïcité à l'usage des éducateurs » (www.laicite-educateurs.org) propose à ce titre des réponses très concrètes aux animateurs et responsables associatifs.

ÉTUDE COMPARÉE

Il est également permis de tirer quelques enseignements d'une étude comparée menée par des chercheurs de l'université de Strasbourg sur « la construction du regroupement sportif communautaire » dans des clubs de football turcs en France et en Allemagne.

Après s'être demandé si cet « entre soi sportif » est un acte militant ou le résultat de discriminations, les auteurs de l'étude, Pierre Weiss et William Gasparini, font apparaître une réalité largement fondée sur les conditions sociales et l'origine urbaine ou rurale, et très peu sur l'appartenance ethnique ou le pays d'origine. Ils observent aussi que les politiques publiques contribuent à créer les conditions du « communautarisme » en segmentant les populations en fonction de leurs origines et en proposant une lecture ethnique des phénomènes sociaux.

Encore une fois, si l'on peut observer à l'échelle d'un territoire des formes de repli communautaire, le « communautarisme » lui-même, qui implique une fermeture du groupe et impose à ses membres une identité fermée, repliée sur elle-même, est extrêmement minoritaire en France. Et, dans les cas avérés, il est important de mettre en perspective les conditions qui ont permis ces postures. Ainsi, lorsque des créneaux de piscine

non mixtes sont réclamés par des associations affinitaires religieuses (exemple le plus fréquemment mentionné dans les médias), ne conviendrait-il pas de questionner avant tout la décision des élus locaux de les accorder, parfois dans une logique électoraliste ou de recherche de la « paix sociale ». Les entorses à la laïcité sont alors aussi le fait de ces élus de la République.

ET L'UFOLEP ?

En tant que fédération sportive, se réclamant de surcroît de son identité laïque, l'Ufolep ne peut être insensible à ces questions, d'autant plus que la récupération politique de polémiques pourtant très marginales contribue à nourrir des représentations erronées et faussées. C'est pourquoi, au-delà des seules réalités sportives, les dirigeants et l'ensemble des cadres de nos associations et de nos comités doivent apprendre à maîtriser les enjeux et les problématiques de ce que nous appelons le « vivre ensemble ». Cela passe par une formation sur les questions de diversité et de laïcité et, plus largement, sur l'identité de notre mouvement. C'est dans cet esprit que le stage des dirigeants de Boulazac avait à son programme un module « laïcité-diversité-jeunesse » dans le cadre duquel sont intervenus le sociologue El Yamine Soum et Charles Conte, chargé de mission laïcité de la Ligue de l'enseignement.



Mairie de Toulouse

Cette capacité à répondre à ces enjeux passe également par un positionnement affirmé au niveau local afin de pointer les concessions ou les subventions accordées par des élus locaux à certaines organisations confessionnelles, même en dehors du cadre sportif. En poussant le raisonnement, on peut en effet considérer que ces subventions seraient mieux utilisées dans des actions d'éducation par le sport...

Enfin, il convient d'encourager au niveau local des espaces de concertation, afin que la question de la diversité, dans sa définition la plus large, ne crée pas de clivage. En effet, que l'on soit sur des questions de genre, de classes sociales ou d'origine ethnique, c'est avant tout le manque d'interactions entre les groupes qui explique que de nombreuses instances représentatives ou décisionnaires sont en décalage avec ce que l'on appelle « le terrain ». Or c'est de cette méconnaissance de l'autre que se nourrissent les préjugés. ●

ADIL EL OUADEHE

a.elouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

MAIGRE MOISSON D'EXEMPLES SUR LA TOILE

« Quelle est la réalité de terrain des problèmes religieux ou communautaristes liés au sport ? Une recherche sur Google s'est révélée peu fructueuse, à part une « actualité » figurant sur le site de RTL (www.rtl.fr) sous le titre « Sport et laïcité, trois affaires relancent le débat » : « En Isère, l'instauration d'un créneau horaire réservé aux femmes à la piscine de La Verpillière a provoqué une polémique au sein du conseil municipal. Dans l'Essonne, la maire UMP de Vigneux a renoncé à prêter un gymnase de la ville pour un tournoi de basket inter-mosquées, strictement interdit aux hommes. Sans oublier la présence d'une athlète iranienne voilée aux Jeux olympiques de Pékin. » Une « actualité » qui remonte quand même à juin 2008... Plus récente – octobre 2009 – est le refus de l'équipe de football du Créteil Bébel, qui réunit des musulmans pratiquants, de rencontrer le Paris Foot Gay. Un désistement formulé la veille du match dans un mail courtois mais définitif : « Nos convictions sont de loin plus importantes qu'un simple match de foot », justifiait l'expéditeur. Le Créteil Bébel s'est ainsi exposé à des sanctions disciplinaires. La plupart des joueurs se sont ensuite désolidarisés de leur entraîneur – pointant implicitement la responsabilité personnelle de celui-ci – et créé un autre club. ●

A.E.-O. ET P.H.B.



« Le football, caisse de résonance d'une société qui se délite »

La révélation d'un projet de discrimination sur des critères ethniques à la FFF met en lumière les fractures de notre société. C'est ce qu'a souligné la Ligue de l'enseignement dans un communiqué diffusé le 6 mai.

« Selon une enquête du site Mediapart, plusieurs dirigeants de la Direction technique nationale (DTN) de la Fédération française de football (FFF) ont approuvé le principe de quotas discriminatoires officieux dans les centres de formation de la fédération.

D'après le verbatim d'une réunion qui s'est tenue dans le plus grand secret fin 2010, les dirigeants des hautes instances du football ont évoqué un objectif de limiter, en les triant dès l'âge de 12-13 ans, le nombre de joueurs français de type africain ou nord-africain. Pour justifier cette forme de discrimination, la DTN a évoqué la situation des "binationaux" qui s'en iraient jouer sous un autre drapeau une fois adulte, mais aussi et c'est digne des pires clichés racistes, la morphologie des joueurs : les "blacks", grands et athlétiques et trop nombreux.

Ces propos, s'ils se confirmaient, sont absolument scandaleux ; les arguments utilisés, fallacieux. Ils devront bien entendu faire appel à des sanctions.

Il est vrai que, depuis 2004, le règlement de la Fifa autorise un joueur ayant une double nationalité à être sélectionné dans l'un de ses deux pays (après une seule sélection en équipe A, le joueur ne peut pas changer de pays). Une décision prise pour des raisons financières puisque ceux sélectionnés dans l'équipe de France « espoirs » (moins de 18 ans), par exemple, peuvent choisir une fois majeur l'équipe nationale de leur « autre pays », gagnant ainsi largement en valeur marchande lors d'éventuels futurs transferts en club.

Faire de la binationalité un "problème" n'est pas crédible. Les footballeurs qui jouent dans les équipes de leur pays d'origine (et, pour la plupart, dans le pays d'origine de leur parent ou d'un de leurs parents) n'ont jamais été sélectionnés dans l'équipe de France A. Ils choisissent tout simplement de jouer une Coupe du monde, la compétition internationale par excellence dans la carrière d'un sportif. Il est donc honteux de les présenter comme de futurs « traîtres » à la nation. De plus, la DTN n'aurait pas parlé de nationalité en particulier – les franco-italiens, brésiliens par exemple – mais elle se serait focalisée sur les "blacks" et les "beurs", décrits parfois comme des "étrangers" alors qu'ils sont français.

Cette affaire n'est malheureusement que le reflet du climat délétère qui règne en France.



Les Bleus de 98, une image écornée.

Dans le milieu du football comme ailleurs, la parole xénophobe se libère, les clichés racistes prolifèrent (le "black" est grand et court vite comme le musulman prie dans les rues et est un terroriste en puissance). Que le football ne soit pas épargné par cette vague dangereuse n'est pas surprenant. Cela déçoit et complique un peu plus le travail de nombreux éducateurs sportifs. Aujourd'hui, si l'équipe de France de football reste encore un exemple de mixité et d'intégration, l'image d'une France black, blanc, beur, multiculturelle et fraternelle, est sérieusement écornée. Les dirigeants de l'actuelle majorité présidentielle en distinguant les "vrais" des "faux" français, en parlant de Français d'origine étrangère, ouvrent grand les portes aux multiples dérives ségrégationnistes et au racisme décomplexé. ●

UN CERTAIN MANQUE DE DIVERSITÉ

Si Mohammed Belkacemi n'avait pas été le seul représentant de la « diversité » ethnique de la France d'aujourd'hui lors de cette réunion du 8 novembre, y aurait-il eu une affaire des quotas ?

Au-delà du caractère indigne des propos tenus par les différents participants ou, pour le moins, de la grande « maladresse » dont ils témoignent, ces paroles auraient-elles été prononcées si la DTN du football français avait compté quelques uns de ces « blacks » qui font problème ? Cette diversité incarnée par ces enfants d'immigrés si présents dans les équipes du football amateur – et professionnel – ne se retrouve pas parmi les dirigeants des districts, des ligues et de la fédération. Cette problématique n'est pas nouvelle et touche toutes les structures (politiques, associatives, syndicales). La seule différence est

que dans ce cas précis, la forme de « ségrégation » utilisée est celle des préjugés ethno-raciaux ou d'un racisme plus ou moins diffus.

Cette affaire invite à une autre réflexion : une fois exprimés les sentiments suscités chez les militants de l'Ufolep par cette pitoyable affaire, il conviendra peut-être aussi de s'interroger sur la « diversité » au sein de nos instances, qu'il s'agisse de celles de l'Ufolep ou de la Ligue de l'enseignement. Pour en revenir à l'origine de la polémique, la diversité des profils et des styles de jeu c'est bien, tout comme celle des représentations électives et associatives. Fondées sur les compétences – qui ne manquent pas –, et surtout sans quotas. ●

PH.B. ET A.E.-O.

Traiter l'addiction sportive

Sabine Afflelou, psychiatre au Centre d'accompagnement et de prévention pour les sportifs du CHU de Bordeaux, fait le point sur l'état des recherches concernant l'addiction au sport.*

Le concept d'addiction sportive a été « inventé » il y a une trentaine d'années par un psychiatre américain. Y-a-t-il eu des avancées récentes dans ce domaine ? Il n'est pas évident de progresser sur ce thème et surtout d'y sensibiliser le grand public. Autant les addictions à des produits comme l'alcool ou le tabac ou même à des comportements comme les jeux d'argent sont clairement identifiées comme nocives, autant l'addiction au sport peine à se faire reconnaître. La raison est simple : le sport jouit d'une image très positive dans notre société – il est bon pour la santé, bénéfique à la socialisation, etc. – et l'on conçoit difficilement qu'il puisse être associé à une conduite aussi problématique.



Une alimentation perturbée peut donc être l'un des signes d'une addiction sportive ?

Celui qui est devenu dépendant à la pratique d'un sport va en effet avoir tendance à réorganiser tous les domaines de son existence autour de cette « obsession », y compris et peut-être même surtout son alimentation. Dans le but de « performer », il modifie ses habitudes alimentaires, qui deviennent en général très rigides : il privilégie certains aliments, en exclut d'autres. Il se met à prendre des compléments alimentaires. Cette manière très particulière de se nourrir peut dévier vers un vrai trouble

du comportement alimentaire, de type anorexie ou boulimie. Malheureusement, cette évolution pathologique ayant lieu « sous caution » du sport, elle passe souvent inaperçue.

Sur quoi portent vos travaux ?

Nous essayons notamment de mettre en place des outils pouvant aider au diagnostic des addictions sportives et susceptibles d'être largement diffusés auprès des professionnels en contact avec des sportifs, à commencer par les médecins. Nous disposons déjà de quelques « échelles » sous la forme de listes de questions auxquelles le sportif doit répondre pour évaluer s'il souffre ou non d'une réelle dépendance. En compagnie de Laurence Kern, enseignante en Staps à l'université de Paris X, nous travaillons à la réalisation d'une nouvelle échelle, plus précise, qui ciblerait les troubles du comportement alimentaire, très souvent présents chez les personnes souffrant d'une addiction sportive.

Outre l'amélioration du diagnostic, peut-on espérer des progrès dans le traitement à proposer aux « addicts » du sport ?

Là encore, tout est à faire ou presque ! À l'heure actuelle, le Centre d'accompagnement et de prévention pour les sportifs (Caps) de Bordeaux dans lequel j'exerce est la seule structure existante de ce type. Une autre, similaire, devrait voir le jour sous peu à Nantes. Mais nous manquons encore cruellement d'endroits où les sportifs dépendants à leur pratique peuvent être pris en charge. On est bien loin par exemple de proposer un réseau aussi étoffé que les Alcooliques anonymes !

Quelle aide pouvez-vous leur apporter ?

La plupart des sportifs concernés par ce problème et qui me consultent ne sont en fait pas conscients de leur addiction. Ils viennent pour un autre souci : ils ont des fractures de fatigue à répétition, ils sont arrêtés pour une blessure au long cours et le supportent mal, ils craignent que leur petit(e) ami(e) ne s'en aille, comme tous les autres avant, du fait de la place dévorante du sport dans leur vie. Le travail que je mène avec eux consiste à les amener à prendre conscience que leur engagement sportif est devenu pathologique et, surtout, à trouver des moyens pour se désengager du piège dans lequel ils sont pris.

Cela prend du temps ?

Chez certains, cela se règle très vite. Chez d'autres, cela peut être beaucoup plus long. Ces thérapies sont vraiment spécifiques à chacun, propres à chaque histoire personnelle : tout le monde ne devient pas dépendant pour les mêmes raisons. Cependant, très souvent on trouve un point commun à l'origine de ces dépendances : une mésestime de soi. C'est alors là-dessus que nous axons notre travail. ●

ISABELLE GRAVILLON

* Sabine Afflelou a participé à une table ronde sur l'addiction au sport lors du congrès international organisé du 6 au 8 octobre 2010 à Nantes sur le thème « Prévenir et traiter les addictions sans drogue : un défi sociétal » (www.addiction-congres-nantes2010.fr)

UNE IMPRESSION DE MANQUE

L'addiction sportive se caractérise par le fait de ressentir un manque quand on est privé d'une activité physique quotidienne. Elle se traduit aussi par des symptômes de sevrage avec tristesse lors de l'arrêt, volontaire ou contraint, de cet exercice physique. L'addiction, c'est éprouver un besoin compulsif à l'effort, et investir l'activité sportive au détriment de toute autre, jusqu'à ce qu'elle devienne source de conflit avec ses proches. Les sports à dimension ludique, comme le tennis ou les sports de ballon joués en équipe, génèrent moins d'addictions que les sports d'endurance où l'on est seul face à soi-même, à son effort et souvent aussi sa douleur. ●

(d'après les critères établis par le psychiatre anglais David Veale en 1991. Lire aussi le dossier paru dans *En Jeu* 415, avril 2008)

Pour aller plus loin : « Addiction au sport ou sportoolisme », par Michel Hautefeuille, in *Addictologie clinique*, dir. Éric-Pierre Toubiana, PUF, 2011, 820 p., 28 €